

**DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN 2012**

**Elus :** 15 M. Mme - HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul -  
LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - RENOUF Fabrice -  
ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse -  
FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond -  
SPIRCKEL Patrick - CONTER Evelyne

**En fonction :** 15

**Présents :** 13

**Absents excusés :** 2 M. SANT Giorgio qui a donné pouvoir à Mme CONTER Evelyne  
M. MARTIN Roland

**Convocation envoyée le 24 mai 2012**

**Secrétaire de séance : Jean-Paul VETZEL**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2012**
- 2) REGROUPEMENT SCOLAIRE**
- 3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'AMELIORATION ECOLOGIQUE DE L'ENS « GRAVIERES D'ARGANCY » - TRANCHE 2**
- 4) PRET A USAGE SUR UN BIEN FONCIER**
- 5) DIA**
- 6) RESULTAT APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS SENIORS, DE LOGEMENTS COMMUNAUX ET D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE**
- 7) AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE MOTION FAITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHEMIN**
- 8) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2012**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 mai 2012.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

### **2) REGROUPEMENT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur le Maire de Malroy pour l'adhésion des enfants de sa commune à l'école d'Argancy.

Après débat, les scolaires seront acceptés sous certaines conditions :

- accepter uniquement les enfants de Malroy,
- ne pas être obligé d'ouvrir une classe supplémentaire,
- ne pas remettre en cause les bonnes conditions d'accueil de nos enfants,
- revoir les dérogations.

Le conseil municipal accepte, par 12 voix pour et 2 abstentions, ce regroupement scolaire.

### **3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'AMELIORATION ECOLOGIQUE DE L'ENS « GRAVIERES D'ARGANCY » - TRANCHE 2**

La commune d'ARGANCY a décidé d'entreprendre la suite des travaux d'aménagement écologique sur l'espace naturel sensible « gravières d'ARGANCY » et sollicite le Conseil Général de la Moselle pour qu'il lui attribue une subvention dans le cadre des travaux (tranche 2 + infosite + plateforme).

Le Conseil Général est susceptible d'aider la commune à hauteur de :

- 60 % pour la plateforme
- 60 % pour les panneaux
- 40 % pour les travaux de diversification des berges
- 80 % pour l'entretien des friches et la mise en place de la clôture
- 40 % pour l'infosite
- 40 % pour la main d'oeuvre

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée. Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention pour ces travaux.

### **4) PRET A USAGE SUR UN BIEN FONCIER**

Monsieur le Maire, étant concerné par ce point, passe la parole à Monsieur VETZEL Jean-Paul, Adjoint au Maire, et quitte la salle.

Ce prêt à usage sur un bien foncier est une convention proposée par le Conseil Général pour le fauchage d'une prairie sur le site classé ENS entre l'étang du Chocolat et la Moselle. Les contraintes dans le cahier des charges étant importantes, Monsieur Patrick ROZAIRE, Maire, se propose pour les 4 ans et demi à venir d'entretenir cette prairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

## 5) DIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) maison d'habitation  
sise à Argancy  
Zone 1NA  
section 2 parcelles 297/72, 312/74, 322/76, 340/80  
superficie 655 m<sup>2</sup>
  
- b) terrain  
sis à ARGANCY  
Zone UB  
section 1 parcelle 369/162  
superficie 689 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

## 6) RESULTAT APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS SENIORS, DE LOGEMENTS COMMUNAUX ET D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres transmis par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz dans le cadre de la création de logements seniors, de logements communaux et d'une bibliothèque / médiathèque.

Maître d'ouvrage : commune d'ARGANCY

Maître d'ouvrage délégué : Communauté de Communes de Maizières-les-Metz

Coût total des travaux : 1 401 614,95 €uros HT

Entreprises retenues :

<b>Lots</b>	<b>Désignation des lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part Communauté de Communes logements seniors HT</b>	<b>Part commune Bibliothèque – logements communaux HT</b>	<b>Part commune garage HT</b>
1	Démolition – espaces verts – gros-œuvre VRD	WZ Construction	248 834,69 €	140 802,44 €	91 463,42 €	16 568,83 €
2	Charpente bois	MADDALON Frères	258 039,13 €	128 877,00 €	128 003,59 €	1 158,54 €
3	Couverture zinguerie	SOLOTOIT	56 000,00 €	20 272,83 €	34 233,28 €	1 493,89 €
4	Etanchéité	MADDALON Frères	14 590,40 €	7 727,44 €	6 862,96 €	/
5	Façades patelage bois	MADDALON Frères	154 715,25 €	96 174,70 €	58 540,55 €	/
6	Menuiseries extérieures	MENUISERIE SIMON	128 131,65 €	40 976,50 €	86 681,06 €	474.09 €
7	Serrurerie – menuiserie acier	SERRURERIE MOSELLANE	26 984,00 €	19 059,00 €	5 550,00 €	2 375,00 €
8	Menuiseries intérieures	LES COMPAGNONS DU BOIS	43 920,00 €	20 944,00 €	22 976,00 €	/

9	Plâtrerie - isolation	BATI CONCEPT	60 249,00 €	42 053,80 €	18 195,20 €	/
10	Electricité courants faibles	CMR	183 620,00 €	110 172,00 €	72 529,90 €	918,10 €
11	Plomberie sanitaires ventilation climatisation	Chauffa vite SARL	91 000,00 €	50 050,00 €	40 950,00 €	/
12	Revêtement de sols souples	CORBIAUX	43 154,33 €	27 762,37 €	15 391,96 €	/
13	Carrelages faïences	JBR	4 500,40 €	4 500,40 €	/	/
14	Peinture	EURL EPR DECOR	19 658,90 €	11 387,10 €	8 271,80 €	/
15	Ascenseur	SCHINDLER	21 780,00 €	21 780,00 €	/	/
16	Charpente métallique	RIEU ET CIE	46 437,20 €	31 297,20 €	15 140,00 €	/
		<b>TOTAL</b>	<b>1 401 614,95 €</b>	<b>773 836,78 €</b>	<b>604 789,71 €</b>	<b>22 988,45 €</b>

La commune d'ARGANCY ayant délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les entreprises retenues par la Communauté de Communes et donne pouvoir à Monsieur le Président de signer les marchés des lots retenus.

## **7) AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE MOTION FAITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHEMIN**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir débattu sur le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Pange, de la Communauté de Communes du Haut Chemin et des 9 communes de la rive droite de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz (Antilly, Argancy, Ay sur Moselle, Chailly les Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Malroy, Trémery), demande à Monsieur le Préfet de la Moselle la création d'une intercommunalité regroupant les communautés de communes et les communes mentionnées ci-dessus.

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 et du 29 février 2012 concernant la refonte des intercommunalités et ce pour les motifs suivants :

- le périmètre ainsi constitué de « type rural » permet un développement homogène, commun et rationnel d'un territoire où la densité de population est six fois inférieure à la zone urbaine en rive gauche de la Moselle dite « Sillon Mosellan »,
- la répartition des délégués est homogène sans dominance majeure d'une commune ou « zone urbaine » ce qui permet une gouvernance en toute sérénité sur un territoire dont les différents aménagements nécessaires au développement sont de même nature et principe de construction, la gestion des ressources en eau (épuration et AEP), les regroupements scolaires, le traitement des transports collectifs, l'aide à la petite enfance, la prise en charge du vieillissement de la population, la technique de communication moderne (fibre optique),

- permet la solidarité financière évoquée dans l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 sans peser sur la Métropole Messine, tant financièrement, qu'administrativement. Un monde rural fort à côté de la capitale régionale est de nature à conforter l'image de celle-ci et contribue ainsi à favoriser son rayonnement et son rôle moteur que joue toute grande agglomération dans le développement économique, touristique, culturel, universitaire en synergie avec le Département (c'est l'emploi des générations futures qui est en jeu dans un périmètre bien supérieur à celui de la zone urbaine messine),
- un projet de territoire d'avenir en élargissant les compétences dans les domaines suivants, associé à une fiscalité de type « TPU » :
  1. de la petite enfance
  2. de la gestion de l'eau
  3. de l'entretien et la pérennisation des zones économiques de production
  4. de la prise en charge des infrastructures liées au vieillissement de la population
  5. du développement des moyens de communication (fibre, etc....)
  6. du développement des transports collectifs en rapport avec la structure du territoire
  7. de l'aménagement raisonné du territoire en conformité avec les différentes lois sur le développement durable
  8. du développement du tourisme vert avec son hébergement
  9. de l'entretien des différents réseaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette motion faite par la Communauté de Communes du Haut Chemin.

## **8) DIVERS**

### **REMPLACEMENT FILET BASE-BALL**

Monsieur Edmond SPEYER, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal 2 devis concernant le remplacement du filet entourant le terrain de base-ball.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SCHMITT environnement pour un montant de 4 240,00 €uros HT.

### **INSTALLATION FILET PARE-BALLON**

Monsieur Edmond SPEYER, présente également un devis concernant la fourniture et pose d'un filet pare-ballon sur le terrain annexe de football.

Après débat, le conseil municipal refuse, à l'unanimité, cette installation d'un montant HT de 6 790,00 €uros.

### **GESTION IMMOBILIERE**

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal le remplacement de la Société Immobilière de l'Isle ayant la gestion des biens immobiliers de la commune.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce remplacement et décide de retenir la Société AC Immobilier de Metz pour les biens situés à la Fermette à Olgy et la Société Génération-Immobilier d'Hagondange pour les biens situés à ARGANCY et RUGY.

**Fin de la séance : 21 h 30**